Aix*Marseille université
Socialement engagée

Aix*Marseille université
Socialement engagée

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formations, Bilan de compétences, Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

ISO 9001 SYSTEM CERTIFICATION SGS

Aide au financement de vos frais de formation

Venez à l'Université

- Actifs
- En difficulté d'accès ou de retour à l'emploi
- Jeunes 16 ans – 25 ans
- Futur alternant

Parcours de formation qualifiant ou diplômant (à partir du DAEU)
Acquisition et/ou l'actualisation de compétences

Aide au financement de vos frais de formation

- Du 1er niveau d'information à l'insertion

- Validation des Acquis, Bilan de Compétences, Formation sur mesure

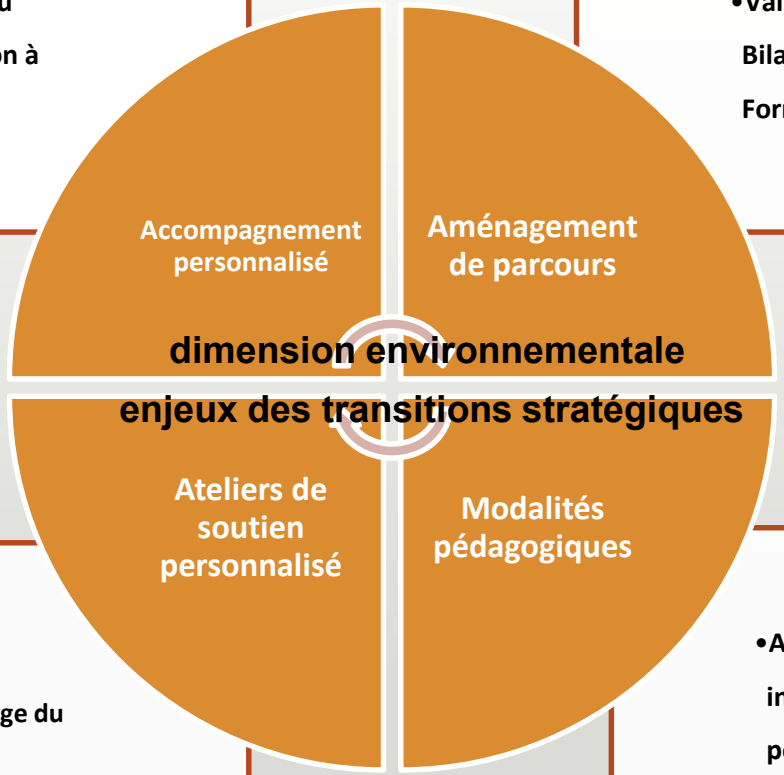

- Sophrologie
- Prise en charge du handicap

- Aménagement individualisé et personnalisé

Le Service de Formation Professionnelle Continue (SFPC) vous aide à accéder à ces prestations :
fpc-contact@univ-amu.fr

Qui contacter ? En fonction de votre projet professionnel un service de formation continue par secteur est à votre écoute :

Secteur arts, lettres, langues et sciences humaines	**ALLSH - Faculté des arts, lettres, langues, sciences humaines**	**allsh-fc@univ-amu.fr**
	CFMI - Centre de formation des musiciens intervenants	cfmi-contact@univ-amu.fr nathalie.cladere@univ-amu.fr
Secteur droit et sciences politiques	FDSP - Faculté de droit et science politique	fdsp-scol-fc@univ-amu.fr
	IMPGT - Institut de management public et gouvernance territoriale	celine.car@univ-amu.fr
Secteur économie et gestion	FEG - Faculté économie et gestion	feg-sfca@univ-amu.fr
	IAE - Institut d'administration des entreprises	fcontinue@iae-aix.com
	EJCAM - École de journalisme et de communication d'Aix-Marseille	myriam.attard@univ-amu.fr
Secteur santé	MEDECINE Faculté de médecine	0491324580 – 0491324325
Secteur sciences et technologies	FDS - Faculté des sciences	sciences-fc-contact-request@univ-amu.fr carole.bernard@univ-amu.fr
	FSS - Faculté des sciences du sport	fss-fc@univ-amu.fr
	PYTHEAS Institut Pythéas - Observatoire des sciences de l'univers	sciences-fc-contact-request@univ-amu.fr carole.bernard@univ-amu.fr
	POLYTECH Marseille	polytech-fc@univ-amu.fr
Composantes pluridisciplinaires	INSPE - Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	saliha.saifi@univ-amu.fr
	IUT - Institut universitaire de technologie d'Aix-Marseille	Aix : iut-aix-fca@univ-amu.fr - Marseille : iut-marseille-fc@univ-amu.fr Digne : 0413551507 – Arles : 0413552161- Gap : 0413944849

Documents obligatoires au dossier de demande d'aide de financement Région Sud

A adresser au service de formation continue concerné (attention aux dates limites de dépôt de dossiers)

Pièces obligatoires pour dossiers de candidature :

- CV
- Lettre identifiant le projet professionnel et de formation argumentée
- Documents supplémentaires pour Actifs en recherche d'emploi (inscrits dans un pôle emploi) : prescription d'un Pôle Emploi validant le projet de formation, ainsi qu'une notification de droits d'indemnisation et de leur durée

Autres pièces :

- Fiche résumé de situation et de projet (à télécharger ou à demander à votre contact du service formation continue)
- Document supplémentaire pour Actifs en emploi (salarié, intérimaire…) :attestation de l'employeur de non prise en charge totale de la formation. L'employeur peut toutefois accorder une prise en charge partielle.
- Document supplémentaire pour Inactifs : attestation sur l'honneur de non prise en charge de la formation par un quelconque organisme privé ou public

Informations complémentaires importantes

La réflexion de votre projet professionnel doit intégrer différents critères dont le financement de l'action de formation

Les formations conventionnées avec la Région Sud ouvrent **droit à rémunération et à protection sociale.**

Les frais annexes de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en totalité ou partiellement après étude de votre dossier .

Si aucun financement n'est possible et que l'aide régionale ne vous est pas accordée il vous est possible en dernier recours de saisir la commission d'exonération.

Des cofinancements restent possibles pour des candidats selon leur statut et leur situation.
Néanmoins, aucun complément de financement au-delà du montant du CPF du candidat ne pourra être mobilisé.